



ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE  
COMMUNE DE  
FAUVILLERS

Etude Notariale TONDEUR  
Rue de Neufchâteau, 39  
6600 BASTOGNE

BELFIUS BE15 0910 0050 4530  
T.V.A. 0207.383.129

Nos réf. : SR/SR/044  
Vos réf. : 1625271/VH

Contact : Sabrina RAUSCH – [sabrina.rausch@fauvillers.be](mailto:sabrina.rausch@fauvillers.be) -063/60.83.24

Fauvillers, le 16 avril 2024

Maître,

En réponse à votre demande d'informations relative à un bien cadastré Fauvillers – première division – section D, n°156A appartenant \_\_\_\_\_, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT, et qui sont en notre possession :

1. Le bien en cause est repris dans les limites du plan de secteur de Bastogne (MB du 24 mars 1981) qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité et situe la parcelle en zone forestière ;
2. ~~Les biens en causes sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site rural de l'Ardenne (RGBSR) ;~~
3. ~~Le bien en cause est repris dans le périmètre du SOL (anciennement plan communal d'aménagement) n°1 approuvé par AR du 4 décembre 1951 qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité et situe ce bien en zone de constructions dispersées ;~~

La parcelle concernée est soumise au Schéma de Développement Communal entré en vigueur le 30/06/2019 ;

La parcelle n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

La parcelle concernée n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

La parcelle est située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000 ;

La parcelle concernée est située dans le parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;

Il peut être répondu « néant » à toutes les autres questions ;

Veillez croire, Maître, en l'assurance de ma parfaite considération.



Le Bourgmestre

N. STILMANT

PS : Sur base de la délibération du Conseil communal modifiant en séance du 21 octobre 2019 les conditions de délivrance de renseignements urbanistiques nous vous remercions de verser la somme de **37€** sur le compte BE15 091-0005045-30